

ACCESSIBILITÉ

Nous vous accompagnons sur les formations organisées par la FDSEA de la Mayenne.

Dès votre 1^{er} contact avec notre équipe, une information spécifique vous est réservée, permettant l'égalité des chances tout au long de la formation.

Notre Référente handicap et la Responsable Formation, analyseront les moyens spécifiques de compensation à mobiliser afin de valider notre capacité à vous accueillir et vous proposer un parcours le plus inclusif possible.

Nous pourrions ainsi :

- Anticiper vos besoins et vous aider tout au long de votre action de formation
- Vous proposer un aménagement et une adaptation après l'étude de vos besoins et moyens de compensation à mettre en œuvre
- Être un relais auprès des équipes pédagogiques : formateurs
- Assurer un accompagnement tout au long de votre action de formation

Ces aménagements sont réalisés sous certaines conditions.

Pour bien faire, prenez rapidement rendez-vous avec notre référente handicap, et préparez quelques documents essentiels tels que :

- Si vous la possédez, votre Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Idéalement des demandes de compensation pour des formations réalisées précédemment.
- Vos certificats médicaux mentionnant vos besoins d'aménagements.

Votre contact référente handicap

Pauline Collet-Gastinel

Mail : pauline.colletgastinel@fdsea53.fr

Tél. 02 43 67 38 60